

ALERTE DES RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE SUR LA BAISSÉ DES CONTRATS AIDÉS

Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Septembre 2017

Des « entreprises en vraie grandeur¹ » implantées dans les territoires prioritaires

Depuis plus de 30 ans, les Régies de Quartier et de Territoire interviennent dans les quartiers populaires où elles construisent, avec les habitants, les élus et les bailleurs sociaux, des modalités de gestion et d'amélioration du cadre de vie, d'insertion par le travail et d'exercice d'une citoyenneté active. Ce sont aujourd'hui **133 Régies** qui, dans plus de **300 quartiers prioritaires** en métropole et en outre-mer, mettent en œuvre **un projet de proximité** en réalisant des missions techniques et de nouvelles formes de solidarité pour permettre aux habitants de tenir leur rôle dans l'espace public.

« *Entreprises en vraie grandeur* », les Régies répondent à des marchés publics sur des activités diverses (**entretien des espaces extérieurs, gestion des déchets, services collectifs...**), générant de l'activité et des retombées économiques sur le territoire : une Régie moyenne réalise près de **800k€ de chiffre d'affaires, et compte 50 salariés²**, le plus souvent issus des quartiers d'implantation. Au total, chaque année, ce sont plus de **8 000 salariés qui travaillent au sein des Régies**.

Ainsi, ces revenus marchands assurent-ils aux structures une solidité financière (**70% d'autofinancement** en moyenne) qui leur permet :

- de **valoriser le travail** de leurs salariés au juste coût,
- de mettre en place une **organisation interne adaptée aux besoins d'accompagnement** et de suivi des salariés en insertion,
- de créer des parcours de formation ambitieux pour ces salariés – plus **de 5 000 salariés formés par an, pour un budget total de 3M€**, dont plus de 500k€ consacrés à la lutte contre l'illettrisme.

Ces résultats font du réseau un acteur actif de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Des actions de lien social que les aides publiques et les contrats aidés aident à mettre en œuvre

Mais l'impact et la plus-value des Régies sur un territoire viennent également de leurs activités concourant à recréer du **lien social** : en animant des **jardins partagés**, en formant à l'usage du **numérique**, en mettant en place des **garages solidaires**, en gérant des **cafés associatifs**, en accompagnant les demandes **d'accès aux droits**, les Régies comblent des besoins non couverts et installent des espaces d'expression du **vivre-ensemble**. Or, leur capacité à innover, initier et construire ces projets dépend en partie de l'aide publique.

¹ Article 1 de la Charte Nationale des Régies de Quartier.

² Chiffres 2015 issus de l'Observatoire des Régies de Quartier (OSCAR).

Parmi les ressources mobilisées, les Régies, au-delà de leurs conventionnements IAE, s'appuient sur les contrats aidés. **Les CUI-CAE, les CUI-CIE et les emplois d'avenir** créent de l'emploi, à destination des personnes qui en sont le plus éloignées, et aident à construire des **parcours de formation et des montées en compétences** progressives.

L'ancrage territorial des Régies, au cœur des périphéries et territoires où les besoins sont les plus urgents³, et les **principes** auxquels le label garantit qu'elles se conforment⁴, sont reconnus par les pouvoirs publics depuis la loi de lutte contre les exclusions (1998), ainsi que par le pouvoir judiciaire (« *l'un des objectifs prioritaires (des Régies) est l'insertion des personnes en grande difficulté* »⁵). Ils garantissent que **les contrats aidés sont utilisés au mieux** :

- en **ciblant** les personnes en ayant le plus besoin,
- sur des **actions d'utilité sociale incontestables**,
- dans un **cadre professionnel exigeant**,
- qui intègre un **parcours solide d'accompagnement et de formation**.

Régies et contrats aidés : un ciblage adéquat, des opportunités pour les habitants et les territoires

Dans le réseau, en 2016⁶, ce sont **plus de 2 000 salariés qui ont bénéficié d'un contrat aidé (hors IAE)**, pour des durées moyennes allant de 6 mois à 3 ans, et sur tous types de missions. Surtout, les bénéficiaires de ces contrats étaient, au moment de leur recrutement⁷ :

- à près de **60%** issus d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (**QPV**) ;
- à plus de **60% en recherche d'emploi depuis plus d'un an** ;
- à près de **80% peu ou pas qualifiés** (niveau IV sans diplôme, niveaux V, V bis et VI).

En plus de toucher les personnes idoines, les Régies de Quartier et de Territoire construisent, en s'appuyant sur ces contrats aidés, des dynamiques prometteuses :

- La qualité de l'accompagnement d'une **Régie bourguignonne** lui a permis d'atteindre en 2016 **82% de sorties positives** pour ses salariés en contrats aidés ou en IAE – chiffre qui devrait être sensiblement le même en 2017 ;
- La gestion et le suivi des contrats aidés dans une structure génèrent des emplois pérennes (d'accompagnateur socio-professionnel, d'encadrement technique, de secrétariat, de gestion administrative) : une **Régie provençale** estime que **pour 10 contrats aidés financés, de 1 à 2 emplois permanents (CDI) corollaires sont créés** ;
- Une **Régie savoyarde** porte depuis plus de 20 ans une activité de « **correspondants de nuit** » dans les quartiers de l'agglomération : sur 18 médiateurs, **13 sont des jeunes issus de ces quartiers et recrutés en emplois d'avenir** – sans eux, cette activité essentielle d'apaisement et de lien social est directement menacée ;
- Une **Régie angevine** a construit un **partenariat avec un bailleur social, un CFA et des entreprises du BTP** : **8 jeunes habitants d'un QPV, recrutés en emplois d'avenir**, ont travaillé un an à la rénovation de logements, en détachement auprès des entreprises, en profitant

³ Le taux de chômage dans les QPV était de 26,4% en 2015, et de 35,9% pour les 15-29 ans (INSEE, 2016).

⁴ Cf. la Charte Nationale (1991) et le Manifeste (1993) des Régies de Quartier, sur le site du CNLRQ.

⁵ Cour de Cassation, Soc., 28 septembre 2011, arrêt n°1763 FS-D.

⁶ Ces chiffres et les suivants sont issus d'une enquête menée auprès des Régies de Quartier et de Territoire en août 2017.

⁷ Ces critères sont issus du rapport public thématique de la Cour des Comptes : *L'accès des jeunes à l'emploi*, oct. 2016.

une semaine par mois de formations au CFA : sur les 7 jeunes restés toute l'année, 6 ont été recrutés par ces entreprises et 1 s'est inscrit en auto-entrepreneur ;

- Une **Régie eurélienne** assure **l'animation d'une laverie sociale sur un QPV**, particulièrement utilisée par les habitants, grâce à deux CUI-CAE ;
- Une **Régie héraultaise** souligne combien **la durée (3 ans) et l'accompagnement rapproché des emplois d'avenir permettent des sorties solides** : « *arrivé renfermé et ayant du mal à s'exprimer*⁸ », un jeune issu d'un quartier prioritaire a été récemment recruté en CDI par une entreprise partenaire.

En 2017 et 2018, ce sont **90% des Régies** qui comptent poursuivre, amplifier ou développer de l'activité en ayant recours aux contrats aidés.

Nous, Régies de Quartier et de Territoire, ancrées dans les quartiers prioritaires et portées par leurs habitants ...

... convaincues que les contrats aidés permettent de **toucher** les personnes les plus éloignées de l'emploi et de leur assurer **accompagnement, suivi et formations** ;

... convaincues que les pouvoirs publics ont un **rôle à jouer dans le financement d'actions d'utilité sociale** qui sont une composante essentielle de la **cohésion nationale** et du vivre-ensemble ;

... convaincues que la réduction du nombre de contrats aidés **pénalisera d'abord les personnes les plus précaires et les plus éloignées de l'emploi, dans les territoires où le chômage est le plus important...**

... nous demandons :

1. un **maintien** des enveloppes de contrats aidés, en particulier dans les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville et dans les **zones de revitalisation rurales** ;
2. qu'une **consultation nationale** soit lancée avant toute remise en cause des contrats aidés, et que les acteurs de terrain comme les Régies de Quartier et de Territoire y soient associés.

⁸ Témoignage du directeur.